



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce 26 février 2026, au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 20h00.

Sont présents :

Mme Fannie Boisbert, mairesse
M. Stéphane Trottier, conseiller n°1
Mme Gabrielle Gauthier, conseillère n°
M. Yan Dagenais, conseiller n°5
M. Éric Chassé, conseiller n°2
M. André Casavant, conseiller n°4
M. Marc St-Louis, conseiller n°6

Est également présente, Mme Karol-Anne Smith, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

Avis de convocation

Tous les membres du conseil étaient présents, ces derniers déclarent renoncer à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Veuillez noter que conformément à l'article 157 du Code municipal du Québec, RLRQ c. C-27.1, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Fannie Boisvert.

OUVERTURE DE LA SÉANCE, PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse Fannie Boisvert procède à l'ouverture de la séance à 20 h 04 et constate qu'il y a quorum.

2026-04-095

1. Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Démission de l'employé Dave St-Jean**
3. **Mandat consultation avec SAV3**
4. **Autorisation pour procéder à la demande de soumission pour l'abat de poussière**
5. **Autorisation à procéder à la demande de soumission sur invitation pour le fauchage des fossés**
6. **Autorisation à procéder à la demande de soumission pour l'inspection des bornes d'incendie**
7. **Mandat avec services Rioux**
8. **Mandat avec solutions municipales Josée**
9. **Démolition de la cabane dans le bois**
10. **Période de questions**
11. **Levée de l'assemblée**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT QUE madame Fannie Boisvert a fait la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller Marc St-Louis ;

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-096

2. Démission de l'employé Dave St-Jean

La directrice générale adjointe /greffière-trésorière adjointe dépose devant le Conseil municipal la lettre de démission de l'employé Dave St-Jean, adjoint à la voirie, datée du 12 mars 2026. Le Conseil municipal accuse réception de cette démission et prend acte de la fin d'emploi conformément aux dispositions applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-04-097

3. Mandat de consultation avec SAV3

CONSIDÉRANT QUE le conseil ont reçu la démission de madame Alexandra Brière-Malo au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière ainsi que de monsieur Dave St-Jean, adjoint à la voirie et que ces postes sont à pourvoir rapidement;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs étapes dans un processus comme celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie SAV3 possède une expertise de toutes les activités en ressources humaines et que les besoins de la Municipalité correspondent à son domaine d'expertise.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller Éric St-Louis;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate la compagnie SAV3 pour lui apporter un support dans ses décisions ainsi que dans la mise en place des étapes nécessaires durant le processus, le tout pour un montant maximal de 5 050,00 \$(avant taxes).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-04-098

4. Autorisation pour procéder à la demande de soumission pour l'abat de poussière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Sylvère doit effectuer l'abat de poussière;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais; appuyé par la conseillère Gabrielle Gauthier;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la directrice générale adjointe à demande des soumissions pour l'abat de poussière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-099

5. Autorisation pour procéder à la demande de soumission pour le fauchage des fossés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Sylvère doit effectuer le fauchage des herbes en bordure de ses voies de circulation pour assurer une qualité de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE le fauchage doit être fait des deux côtés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Chassé; appuyé par le conseiller Stéphane Trottier;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la demande de soumission sur invitation le fauchage des fossés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-04-100

6. Autorisation pour procéder à la demande de soumission pour l'inspection des bornes d'incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Sylvère doit effectuer l'inspection des bornes d'incendie conformément aux codes et normes de l'industrie;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gabrielle Gauthier; appuyée par le conseiller Yan Dagenais;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la demande de soumission pour l'inspection des bornes d'incendies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-04-101

7. Mandat de consultation avec Services Rioux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Sylvère doit assurer la continuité et la rigueur de sa gestion administrative, que le poste de direction générale est actuellement vacant et qu'un processus d'embauche est en cours, et qu'il est nécessaire de soutenir la directrice générale adjointe durant cette période transitoire;

CONSIDÉRANT QUE la firme Services Rioux Gestion Municipale a déposé l'offre de service no 2026-002 intitulée « Soutien à la direction générale », laquelle vise à fournir un accompagnement professionnel afin d'assurer la continuité des opérations municipales jusqu'à l'embauche d'une nouvelle direction générale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric St-Louis, appuyé par le conseiller Stéphane Trottier,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Saint-Sylvère accepte l'offre de service no 2026-002 de Services Rioux Gestion Municipale pour le mandat de soutien à la direction générale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

ET RÉSOLU QUE les dépenses associées à ce mandat soient autorisées conformément aux termes de l'offre de service no 2026-002 qui correspondent à un taux horaire de 85\$ plus taxes et frais de déplacement applicables s'il y a lieu.

ET RÉSOLU QUE Karol-Anne Smith, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, soit autorisée à faire appel aux services de Services Rioux, selon les besoins, dans le cadre du présent mandat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-04-102

8. Mandat de consultation avec Solutions Municipales Josée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Sylvère doit assurer la continuité et la rigueur de sa gestion administrative, que le poste de direction générale est actuellement vacant et qu'un processus d'embauche est en cours, et qu'il est nécessaire de soutenir la directrice générale adjointe durant cette période transitoire;

CONSIDÉRANT QUE la firme Solutions Municipales Josée a déposé une offre de service en soutien comptable, laquelle vise à fournir un service de soutien comptable en fonction de nos besoins;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller Marc St-Louis,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Saint-Sylvère accepte l'offre de service de Solutions Municipales Josée pour le mandat de soutien comptable;

ET RÉSOLU QUE les dépenses associées à ce mandat soient autorisées conformément aux termes de l'offre de service qui correspondent à un taux horaire de 80\$ plus taxes et les frais de déplacements facturés en sus.

ET RÉSOLU QUE Karol-Anne Smith, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, soit autorisée à faire appel aux services de Solutions Municipales Josée, selon les besoins, dans le cadre du présent mandat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-04-103

8. Démolition de la cabane dans le bois

CONSIDÉRANT QUE la cabane située dans le boisé appartenant à la municipalité est actuellement en mauvais état;

CONSIDÉRANT QUE ladite cabane n'est plus utilisée à des fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE des travaux importants et des coûts seraient requis afin de la rendre sécuritaire et conforme aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'assurer la sécurité des citoyens;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric St-Louis,
appuyé par le conseiller Yan Dagenais;

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède à la démolition de la cabane
située dans le boisé municipal;

RÉSOLU QUE la direction générale soit autorisée à prendre toutes les
mesures nécessaires pour procéder à ladite démolition;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du
Québec RLRQ, c. C-27.

(Le tout selon l'article 32 du Règlement 352 de la régie interne des séances
du conseil).

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc St-Louis, appuyé par le conseiller
Yan Dagenais ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 20 h 16.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Fannie Boisvert
Mairesse

Karol-Anne Smith
Directrice générale adjointe/
Greffière-trésorière adjointe

Je, Fannie Boisvert, mairesse, atteste que la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Fannie Boisvert
Mairesse



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

A large, empty rectangular area defined by a thin black border, intended for the minutes of the council meeting. The area is currently blank.

